



Assemblée générale

Soixante-quatorzième session

Documents officiels

Distr. générale
22 octobre 2019
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 1^{re} séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 2 octobre 2019, à 10 heures

Président : M. Niang..... (Sénégal)

Sommaire

Déclaration du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales

Déclaration du Président

Organisation des travaux

Point 121 de l'ordre du jour : Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



La séance est ouverte à 10 h 5.

Déclaration du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales

1. **M. Liu Zhenmin** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) dit que le forum politique de haut niveau pour le développement durable, convoqué la semaine précédente sous les auspices de l'Assemblée générale, a été l'occasion de réfléchir aux réalisations et aux défis. La pauvreté dans le monde est en recul et les résultats positifs en matière de santé, notamment la réduction des taux de mortalité maternelle et juvénile, laissent espérer un avenir sain pour tous. Néanmoins, la croissance économique molle, les inégalités en hausse et les changements climatiques réduisent les perspectives de développement durable. En continuant sur cette lancée, près de 1,8 milliard de personnes seront en situation de précarité d'emploi chronique. Pour ne laisser personne de côté, il est essentiel de passer à un modèle de croissance plus inclusif et durable.

2. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 offre la possibilité de faire les choses différemment. La communauté internationale doit repenser la croissance économique, réduire les inégalités, inverser la dégradation de l'environnement et stopper le réchauffement climatique. La déclaration politique récemment publiée par le forum politique de haut niveau constitue un appel urgent à l'action. Il faut faire preuve d'une détermination, d'une résilience et d'une ingéniosité sans faille pour surmonter les obstacles au développement durable.

3. La Deuxième Commission est à l'avant-garde des travaux de l'ONU visant à montrer une nouvelle voie vers le développement durable, qui doit s'articuler autour de quatre tendances majeures. Premièrement, la croissance économique : les perspectives de croissance à long terme sont faibles, dans un contexte de tensions et d'incertitudes commerciales persistantes. L'atonie de la croissance qui touche toutes les grandes économies s'étend à certaines économies en développement, et les crises politiques en cours, en particulier au Moyen-Orient, exacerbent les incertitudes et réduisent les perspectives de croissance. Les pays disposent d'une marge politique plus réduite pour manœuvrer et stimuler la croissance que lors de la crise financière de 2008. Compte tenu de la complexité de la situation, le passage à une croissance économique plus soucieuse de l'environnement offre le meilleur espoir de stimuler l'économie et de créer des millions de nouveaux emplois.

4. Deuxièmement, l'inégalité, tant entre les pays qu'à l'intérieur des pays, pose d'immenses défis à la réalisation du Programme 2030. L'expérience montre que les inégalités entravent la croissance et qu'elles restent obstinément élevées dans de nombreux pays développés et en développement. En renforçant les incertitudes économiques, les inégalités entraînent une érosion de la confiance dans les institutions, y compris dans les institutions multilatérales. Pour favoriser le développement durable, la communauté internationale doit commencer à rétablir cette confiance en luttant contre l'inégalité sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

5. Troisièmement, le changement climatique, la grande tendance générale, se transforme rapidement en crise. La fréquence et l'intensité croissantes des catastrophes ont des conséquences tragiques. Ainsi, les petits États insulaires en développement perdent chaque année quelque 10 % de leur produit intérieur brut à cause de catastrophes liées au climat. Les écosystèmes sont de plus en plus fragiles et la biodiversité décline rapidement. Le changement climatique commence également à être source d'instabilité, de conflits et de migrations, et à exacerber les inégalités. Des vies et des moyens de subsistance sont littéralement en jeu.

6. Quatrièmement, l'innovation technologique rapide est à la base d'un changement sans précédent, remodelant les structures économiques et faisant de l'inimaginable une réalité. Toutefois, si les nouvelles technologies peuvent être extrêmement bénéfiques pour l'humanité, elles représentent aussi des menaces majeures, notamment la possibilité de détruire des millions d'emplois et d'élargir le fossé technologique. La communauté internationale doit donner la priorité aux technologies qui soutiennent le développement durable. Les technologies renouvelables, l'impression 3D, l'intelligence artificielle et le génie génétique font naître un immense espoir. Le Groupe de haut niveau du Secrétaire général sur la coopération numérique sert de cadre pour renforcer la coopération et exploiter pleinement le potentiel des percées technologiques en faveur du développement durable.

7. Les défis auxquels le monde est confronté et les possibilités qu'ils offrent sont d'une ampleur et d'une portée sans précédent. La communauté internationale doit œuvrer de concert pour protéger la planète et ses habitants, et faire en sorte qu'il n'y ait aucun laissé pour compte. Des stratégies nationales s'imposent pour maximiser les liens entre les objectifs de développement durable. Plus que jamais, des politiques sociales, économiques et environnementales intégrées et cohérentes, fondées sur la justice sociale et l'inclusion, sont nécessaires. Le Rapport mondial sur le

développement durable propose un moyen d'accélérer la réalisation de ces objectifs.

8. Un cadre de financement renforcé est nécessaire pour atteindre ces objectifs. Les participants au dialogue de haut niveau sur le financement du développement, qui s'est tenu la semaine précédente, ont souligné que le financement des objectifs nécessitait non seulement de l'argent, mais aussi une collaboration et une coordination à tous les niveaux. Seul environ un quart des pays ont des plans de financement concrets pour la réalisation des objectifs et, à seulement 10 ans de la fin, la communauté internationale n'a pas encore mobilisé les ressources à l'échelle et au rythme requis. Elle n'est pas non plus en mesure de canaliser les ressources vers les personnes et les lieux qui en ont le plus besoin. Le financement national et international doit être accru et aligné sur les priorités du développement durable afin de combler le déficit de financement.

9. L'année 2019 a marqué un tournant dans le parcours commun de mise en œuvre du Programme 2030. Le 24 septembre, une décennie d'action a été lancée, avec l'adoption de la déclaration politique au forum politique de haut niveau ; le dialogue de haut niveau sur le financement du développement a réuni de nouveaux acteurs et donné un nouvel élan à la mobilisation des investissements nécessaires à la réalisation des objectifs ; et l'examen à mi-parcours de haut niveau des modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement a débouché sur de nouvelles mesures en faveur de ces pays.

10. La Commission pourrait tirer parti de ces progrès en prenant les premières mesures de la nouvelle décennie d'action et en profitant de la vingt-cinquième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui doit se tenir en décembre 2019 à Santiago, et d'autres événements majeurs prévus en 2020. Le développement durable est une entreprise mondiale. Pour surmonter les obstacles freinant sa réalisation, notamment la montée des inégalités, l'irrégularité de la croissance inégale, les changements climatiques et l'évolution technologique rapide, il faut un effort collectif et une réponse multilatérale plus ferme.

Déclaration du Président

11. **Le Président** dit que la liste des questions renvoyées à la Commission est publiée sous la cote [A/C.2/74/1](#) et informe la Commission que les membres du Bureau ont convenu d'une répartition des responsabilités pour les points de l'ordre du jour, qui se trouve sur le portail e-deleGATE.

12. **Le Président** appelle l'attention sur les orientations données par l'Assemblée générale concernant l'organisation des travaux des grandes commissions, qui figurent dans le rapport du Bureau ([A/74/250](#)). Les séances commenceront à 10 et 15 heures et finiront à 13 et 18 heures, sans exception. S'il n'y a que peu ou pas d'orateurs inscrits pour une séance donnée, la séance sera annulée ou écourtée pour que les services de conférence puissent être affectés à d'autres tâches. Il est rappelé aux délégations que l'Assemblée générale a décidé de poursuivre la pratique consistant à lever l'obligation de quorum exigeant la présence d'un quart au moins des membres pour qu'il y ait séance et débat.

13. La liste des orateurs et oratrices pour le débat général de la Commission ainsi que celle indiquant les orateurs et oratrices pour chaque point de l'ordre du jour qui lui est renvoyé est ouverte. Les délégations sont invitées à s'inscrire le plus tôt possible, au moyen du portail e-deleGATE. La liste des orateurs et oratrices pour la séance du lendemain sera publiée sur le portail le jour ouvrable précédant le débat général ou les discussions, compte tenu des inscriptions enregistrées avant 16 heures ce jour-là. Si une délégation n'est pas dans la salle lorsque son tour arrive, elle est automatiquement déplacée à la fin de la liste.

14. L'Assemblée générale a décidé de maintenir le temps de parole en vigueur, à savoir, durant le débat général, sept minutes pour les États Membres et 10 minutes pour les délégations prenant la parole au nom d'un groupe d'États (cinq et sept minutes respectivement au cours des débats portant sur un point de l'ordre du jour). La présentation des rapports du Secrétariat devrait être limitée à 10 minutes.

15. Conformément aux décisions antérieures de l'Assemblée générale et à la pratique établie par la Commission, les explications de vote seront limitées à cinq minutes, les délégations ayant le droit d'exercer deux fois leur droit de réponse par point de l'ordre du jour, à raison de cinq, puis trois minutes respectivement, et les motions d'ordre étant limitées à trois minutes. Le Président considère que la Commission souhaite respecter ces temps de parole.

16. *Il en est ainsi décidé.*

Organisation des travaux ([A/C.2/74/1](#) ; [A/C.2/74/L.1](#), [A/C.2/74/L.1/Add.1](#) et [A/C.2/74/L.1/Add.1/Rev.1](#))

17. **Le Président** invite la Commission à examiner le projet de programme de travail figurant dans le document [A/C.2/74/L.1](#). Rappelant les directives adoptées par l'Assemblée générale dans sa décision [65/530](#) sur l'amélioration des méthodes de travail de la

Commission, il indique que le Bureau fixera de multiples délais impératifs pour le dépôt des projets de résolution, auxquels la Commission devra strictement se conformer. Toute demande d'extension d'un délai soumise avant l'expiration de celui-ci sera examinée au cas par cas, étant entendu qu'il faut au Secrétariat 48 heures minimum pour traiter et publier les documents dans toutes les langues avant la date fixée pour leur examen officiel.

18. Conformément à la décision 65/530 de l'Assemblée générale, les projets de résolution doivent être concis, pointus et concrets. Il convient de réduire le plus possible le nombre d'alinéas du préambule et d'assortir les projets, chaque fois qu'il est possible, de renvois aux sources dans la langue concernée. Les personnes chargées de la coordination des consultations informelles ont presque toutes été désignées et se réuniront sous peu. Comme à la soixante-treizième session et dans l'intérêt de la planification et de la prévisibilité, le Bureau organisera de manière coordonnée les consultations informelles consacrées aux projets de résolution. Les délégations sont donc priées de tout mettre en œuvre pour conclure les négociations à temps afin que la Commission puisse se prononcer aux dates prévues.

19. Conformément à la pratique observée lors de ses sessions antérieures, la Commission tiendra avec le Conseil économique et social, le 15 octobre 2019, une séance conjointe sur les approches écosystémiques qui permettront d'engager le monde sur une voie durable. Le Bureau propose de consacrer deux manifestations parallèles aux thèmes suivants : la première aura lieu le 17 octobre 2019 et portera sur « La double contrainte de la pauvreté de revenu et de la pauvreté en temps dans le cadre du développement durable et des solutions stratégiques » ; et la deuxième, le 24 octobre 2019, aura pour thème : « Les modèles économiques émergents, la transformation économique et leurs conséquences pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». L'interprétation ne sera assurée pour ces manifestations que si les services correspondants sont disponibles.

20. Le débat général, qui débutera le 7 octobre, sera précédé d'un discours liminaire de M. Patrick Keys, chercheur à la School of Global Environmental Sustainability de l'Université d'État du Colorado, et de deux orateurs représentant le Mouvement international ATD quart monde.

21. La Commission devrait achever ses travaux au plus tard le 27 novembre 2019, date après laquelle ses rapports ne pourraient plus être traités et diffusés à temps pour que l'Assemblée générale les examine avant

de suspendre ses travaux. En ce qui concerne le budget-programme, le Président appelle l'attention de la Commission sur les paragraphes 70 à 86 du rapport du Bureau (A/74/250), et en particulier sur le paragraphe 76, dans lequel le Bureau appelle l'attention sur les paragraphes 12 et 13 de sa décision 34/401. En ce qui concerne l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale et le paragraphe 13 d) de la décision 34/401, le Bureau a appelé l'attention de l'Assemblée générale sur le fait que, dans la plupart des cas, il fallait plus de 48 heures au Secrétaire général pour examiner les incidences sur le budget-programme des propositions dont elle était saisie. En outre, tous les projets de résolution ayant des incidences financières devront être déposés auprès de la Cinquième Commission au plus tard le 1er décembre.

22. **Le Président** croit comprendre que la Commission souhaite approuver l'organisation des travaux présentée dans le document A/C.2/73/L.1.

23. *Il en est ainsi décidé.*

24. **Le Président** croit comprendre que la Commission souhaite prendre note du document A/C.2/73/L.1/Add.1/Rev.1, qui porte sur l'état de la documentation de la session.

25. *Il en est ainsi décidé.*

Point 121 de l'ordre du jour : Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

26. **Le Président** dit qu'il tient à rappeler la lettre datée du 26 août 2019 adressée au Président de la Deuxième Commission à la soixante-treizième session de l'Assemblée générale ainsi que le document officieux joint à cette lettre, établi par le Bureau de la Deuxième Commission à la soixante-treizième session, qui résume les débats tenus dans le cadre des échanges informels menés par la Commission à cette session ainsi que les recommandations formulées dans le cadre de ces échanges sur les améliorations qui pourraient être apportées à ses travaux. Le Bureau a notamment mis l'accent sur les points ci-après, qui pourraient faire l'objet de nouvelles discussions : les méthodes de travail de la Commission, l'harmonisation avec le Programme 2030, la présentation de propositions à titre collectif, la rationalisation des questions et des propositions et la présentation des rapports. Le Bureau de la soixante-treizième session a également recommandé que le Président et le Bureau de la soixante-quatorzième session s'appuient sur les améliorations apportées aux méthodes de travail du Comité au cours des trois dernières sessions ; créent un groupe de travail informel sur les améliorations à apporter aux travaux de la Commission afin de recenser

des points de convergence concrets et de recommander des mesures pratiques pour examen et mise en œuvre par le Bureau à la soixante-quatorzième session ; et adressent au Secrétaire général une lettre décrivant les attentes des membres s'agissant des rapports examinés par la Commission.

27. **M^{me} Vissers** (Observatrice de l'Union européenne), s'exprimant au nom de l'Union européenne et de ses États membres, dit que les délibérations de la Deuxième Commission peuvent inspirer une action ciblée en vue de la réalisation du Programme 2030. Le forum politique de haut niveau pour le développement durable convoqué sous les auspices de l'Assemblée générale a clairement indiqué que la Deuxième Commission devait intégrer le Programme 2030 dans ses travaux afin de permettre des débats significatifs, factuels, prospectifs et interrégionaux sur la meilleure manière de réaliser les objectifs. De telles discussions renforceraient les travaux de la Commission et, plus largement, le multilatéralisme. Elle se félicite de l'idée d'un groupe de travail informel chargé d'examiner les méthodes de travail de la Commission et de repérer les lacunes et les chevauchements. La revitalisation fait l'objet d'un débat depuis plusieurs années et il est temps de passer de la discussion à l'action. L'alignement du programme de travail de la Commission sur le Programme 2030 et l'élimination des doubles emplois au sein d'autres organes et processus des Nations Unies faciliteraient la tâche formidable qui nous attend : la mise en œuvre intégrale du Programme 2030 dans un délai ambitieux. L'Union européenne et ses États membres appuieront pleinement le groupe de travail informel sur l'amélioration des travaux du Comité et y participeront de manière constructive.

La séance est levée à 11 heures.